

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 12 juillet 2019

Préambule : rappel des dernières délibérations :

- Demande subvention amendes de Police pour la pose de miroirs : Champ du Puits et Fontaine sortie aire de jeux, devis reçus.
- Aménagement foncier : Stéphane Choux suppléant à la commission communale en remplacement de Jean Rouse.
- Créances admises en non-valeur suite à décision des tribunaux : 171,36 €.
- Renforcement des réseaux par le SIED (Syndicat Intercommunale d'énergie départementale : rue Jacqueney construction Raignoux.

### **I/ Point sur les dossiers 2019 :**

#### 1/ Extension du réseau rue de Bois d'Ard :

Les propriétaires des parcelles concernées (Jacquot-Boucot-Renaudin-Delhautal-Chanson J) ont été invités à une réunion de concertation. Suite à la réunion du 27 avril, la plupart des propriétaires a signé la convention en vue de la viabilisation partielle (eau-incendie-assainissement).

Coût : eau : 13941 €, assainissement : 11803 €, défense incendie : 3985 €. Les deux premiers postes sont éligibles à une subvention de 25 % du Conseil départemental. Les dossiers de demandes ont été déposés.

#### 2/ Travaux Ruisseau du Saucis :

Le dossier présenté à l'Agence de l'eau, pour pouvoir intervenir sur le pont abîmé, est très volumineux,

L'association AIIS (Association intercommunale d'insertion de Saulx) a fourni un devis de 2 000 €, dont 1 400 € de main d'œuvre,

Un support en poutrelles et une dalle en béton sont prévus.

#### 3/ Viabilisation par le SIED70 rue Jacqueney :

- Extension électrique et éclairage public : 8 985,68 €
- Génie civil communications électroniques : 3377,46 €

Prise en charge commune : 20 % du génie civil communications électroniques et 100% de l'extension d'électricité

#### 4/ Travaux/devis tracteur épareuse :

Un devis des Ets LELIEUR a été reçu pour l'épareuse pour 861,58 € HT. Le Maire est mandaté pour donner le Bon pour Accord.

Les travaux seront l'occasion de chiffrer les réparations et la mise en ordre du tracteur

#### 5/ Point sur les finances :

Une partie de l'emprunt court terme (40 k€ sur 80 k€) a été remboursée.

Le budget de l'exercice se déroule normalement.

Dotation DGF Fonctionnement : 7 970 €

Dotation solidarité rurale : 6 661 €

Ces dotations de l'état sont en général très inférieures par rapport aux communes environnantes.

#### 6/ Dossier de permis de construire La Saônoise :

Extension de l'usine et showroom.

Le projet est éligible aux subventions communautaires, départementales et régionales.

Le Maire participe activement à l'avancement du projet et obtention du Permis de Construire.

#### 7/ Aménagement foncier :

La prochaine réunion de la commission communale aura lieu en septembre.

L'enquête publique débutera donc en octobre.

Le géomètre demande que le Conseil Municipal se prononce sur :

- les dessertes agricoles autour du village
- les haies présentant un intérêt écologique et environnemental.

#### 8/ Cimetière :

L'entretien a débuté au printemps, un nouveau passage est prévu en septembre.

Les murs d'enceinte devront faire l'objet d'un entretien rapide.

## **II/ Forêts :**

- Scolytes : une délibération doit autoriser la vente des bois atteints.
- l'affouage est façonné et distribué. Parcelle 5

7 lots sont vendus, il reste disponible un lot de 8 stères et 1 lot de 4 stères destiné à la commune.

- Le bucheron a également préparé 45 stères de frêne dans la parcelle n° 9, qui seront soit vendus en l'état, soit conservés avec une bâche pour l'affouage 2020.
- L'agent ONF a remis le bilan 2018 de la forêt : recette 88 231 € ( dont une partie exceptionnelle) ; dépenses d'investissement : 20 428 €.

## **III/ Recensement 2020 :**

Recherche d'un agent recenseur

Formation à prévoir en septembre octobre pour l'agent choisi, le maire et la secrétaire de mairie.

## **IV/ Abandon compétence SIED 70 :**

Le syndicat n'exercera plus la compétence « réseau chaleur et chaufferie bois »

## **V/ Avenant aux statuts du syndicat des eaux :**

Le contrôle des bornes à incendie n'est plus désormais réalisé par le SDIS.

Le syndicat propose de réaliser ces contrôles, les bornes incendie étant de la compétence des communes.

Le conseil Municipal valide la modification des statuts en conséquence et adhère au service.

## **VI/ Suivi du travail de l'employé communal :**

Globalement satisfaisant, même si quelques améliorations pourraient être trouvées.

L'entretien du terrain de foot avant la fête a été jugé insuffisant.

## VII/ Questions diverses :

31 juillet : concert musique classique à la salle de convivialité.

Notre Dame de Paris : la commune propose d'offrir un chêne pour la reconstruction de la charpente.

Attention, des vitesses excessives ont été constatées dans le village. Les auteurs sont identifiés et sous surveillance.

L

a

s

c

é

a

n

c

e

p

r

e

n

d

f

i

n

à

2

3

h

0